



GÉRER SON BUDGET

AIDE-MÉMOIRE

**CONSEILS ET
INFORMATIONS**

CONDITIONS VALABLES UNIQUEMENT DANS LE CANTON DE VAUD

GÉNÉRALITÉS

Faire son budget permet d'évaluer ses ressources et ses dépenses, d'avoir une meilleure maîtrise de sa situation financière, de planifier et prévenir certaines dépenses et d'épargner quand c'est possible.

Le budget comprend des charges essentielles, incompressibles (le loyer, les primes d'assurance maladie, les impôts...) et d'autres modulables (les vêtements, l'argent de poche, les loisirs, les vacances...).

Le budget permet également de réaliser pourquoi il est parfois « impossible » de payer toutes ses charges. Il n'existe pas une seule manière de faire un budget, mais des principes de base.

Charges essentielles à payer en priorité

- loyer
- assurance maladie, franchise et quote-part
- alimentation, entretien courant
- pension alimentaire
- frais de garde des enfants
- impôts
- électricité
- téléphone
- frais de transport
- habillement

Ces recommandations peuvent paraître superflues, néanmoins certaines personnes privilégient le paiement de leur crédit et des factures de leurs cartes de crédit avant les charges essentielles.

Savez-vous, par exemple, qu'à partir d'un loyer impayé, votre bail peut être résilié et une expulsion ordonnée ?

CONSEILS DE GESTION ET DE CONSOMMATION

1. Vérifier vos droits

- subside à l'assurance maladie
- prestations complémentaires (familles, AVS, AI)
- aide individuelle au logement
- assistance judiciaire en cas de procédure

2. Ouvrir un compte de « réserve »

- a) pour les remboursements de frais médicaux
- b) pour les factures non mensuelles

Exemple : assurance voiture : CHF 1'200.-/année

Verser chaque mois CHF 100.- sur le compte de réserve

3. Payer par ordre permanent et e-banking

Utiliser ces moyens de paiement pour son loyer, sa prime d'assurance maladie, etc. Vérifier que le compte est approvisionné au moment du paiement. Il arrive parfois que le solde sur le compte soit insuffisant et que le versement ne soit pas honoré sans que l'on s'en rende compte.

4. Remplir sa déclaration d'impôts

Afin d'éviter une taxation d'office et des amendes, voire de perdre ses droits à des prestations sociales telles que subside à l'assurance maladie, aide individuelle au logement, bourse d'études, avance sur la pension alimentaire, PC familles...

Il existe des lieux pour aider à remplir sa déclaration d'impôts à des prix raisonnables. Si vous ne pouvez pas le faire à temps, demandez un délai !

5. Réfléchir à la possibilité de renoncer ou de diminuer certaines charges

Par exemple, demander une baisse de loyer, changer de caisse maladie, etc., modifier certaines habitudes et comportements de consommation.

QUE FAIRE EN CAS DE FACTURES IMPRÉVUES ?

6. Avant tout achat important, réfléchir à son utilité et à votre besoin réel

7. Demander plusieurs devis pour les frais importants (traitement dentaire, réparation voiture...).

8. Prendre en compte les intérêts et les frais lors d'emprunts et de l'utilisation de cartes de crédit.

9. Solliciter, au besoin, des conseils juridiques gratuits auprès de certaines institutions.

10. Se renseigner sur les activités gratuites (bibliothèque, loisirs en plein air, visites de musées, ludothèque, etc.) et abonnements possibles lors de dépenses régulières (transports, piscine, etc.).

11. Penser aux boutiques d'occasion et aux réseaux d'échanges réciproques de savoirs.

12. Constituer des économies en versant régulièrement sur un compte épargne un montant (même petit) déterminé à partir de votre budget.

a) Si vos charges essentielles sont payées et qu'il vous reste à la fin de chaque mois une somme à disposition, contactez vos créanciers, si possible par écrit, afin de leur soumettre une proposition de paiement échelonné réaliste tenant compte de votre budget.

Exemple : S'il vous reste CHF 300.– chaque mois à disposition et que vous avez trois factures en retard :

Dentiste CHF 900.–

Garagiste CHF 300.–

Opticien CHF 600.–

Afin d'éviter que les factures s'accumulent, vous pouvez proposer de verser des acomptes mensuels :

Dentiste CHF 150.–

Garagiste CHF 50.–

et opticien CHF 100.–

b) Si vos difficultés financières sont passagères et que vous allez recevoir prochainement un capital (13^e salaire, gratification), vous pouvez écrire à vos créanciers pour les en informer et leur demander un délai de paiement.

Pour les points a) et b), voir les exemples de lettres aux pages 4 et 5.

c) Si vos difficultés financières sont durables et que vous n'avez pas de solutions pour y remédier, consultez un service social afin d'éviter une accumulation de factures impayées et d'éventuelles poursuites (**voir adresses en dernière page**).



Demande d'échelonnement de paiement

Lieu, date

Concerne : facture n°..... du de CHF

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre facture de CHF 650.– qui a retenu toute mon attention.

Je rencontre actuellement quelques difficultés financières et vous propose de régler le montant dû de la manière suivante :

- CHF 150.– le 31 mars
- CHF 100.–/mois du 30 avril au 30 août

En cas d'accord de votre part, je vous prie de me faire parvenir des bulletins de versement.

En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente de votre confirmation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

Demande d'un sursis de paiement

Lieu, date

Concerne : facture n° du de CHF

Madame, Monsieur,

Je me trouve actuellement dans une situation financière difficile et je suis dans l'impossibilité de payer le montant dû à l'échéance indiquée.

Cependant, ma situation devrait s'améliorer dans les mois à venir. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'accorder un délai au (2-3 mois). A cette échéance, je m'engage à revenir vers vous et à vous adresser une proposition de paiement.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

BUDGET COURANT

REVENUS	PAR ANNÉE	PAR MOIS
Salaire net 1		
Salaire net 2		
13 ^e salaire 1		
13 ^e salaire 2		
Pension(s) alimentaire(s)		
PC (familles, AI, AVS)		
Rente AI/AVS		
Rente LPP		
Indemnités de chômage		
Allocations familiales		
Bourses/prêts d'études et d'apprentissage		
Revenu d'insertion (RI)		
Autre(s) revenu(s)		

TOTAL

--	--

DÉPENSES	PAR ANNÉE	PAR MOIS
Loyer		
Charges		
Electricité, gaz		
Téléphone mobile		
Serafe (redevance radio/TV)		
Téléphone fixe, TV, internet		
Prime(s) d'assurance maladie		
Assurance(s) complémentaire(s) LCA		
Prime d'assurance RC/ménage		
Prime d'assurance incendie (ECA)		
Prime d'assurance vie		
Frais de déplacement (transports publics)		
Cotisations professionnelles (syndicat, etc.)		
Acomptes impôts courants		
Pension(s) alimentaire(s)		

SOUS-TOTAL

--	--	--

DÉPENSES (SUITE)	PAR ANNÉE	PAR MOIS
REPORT SOUS-TOTAL		
Frais d'entretien (nourriture, soins corporels, produits de nettoyage...)		
Frais d'instruction pour les enfants (écolage, transports, cours, etc.)		
Frais de garde des enfants (crèche, restaurant scolaire, etc.)		
Frais de repas pris à l'extérieur		
Vêtements, chaussures		
Argent de poche		
Frais de santé (franchise, quote-part, médicaments non remboursés, dentiste, lunettes, etc.)		
Soins (coiffeur, esthéticienne, etc.)		
Voiture		
Leasing		
Essence		
Frais d'entretien et de réparation		
Taxe (plaques)		
Assurance(s)		
Autres		
Abonnement(s) de journaux		
Loisirs		
Divers (animaux domestiques, cotisations à des associations, etc.)		
Remboursement(s) de dettes		

TOTAL

TOTAL REVENUS

TOTAL DÉPENSES

SOLDE +/-

ADRESSES

Conseils budget

«Parlons Cash!», permanence téléphonique cantonale vaudoise. L'anonymat est garanti. Numéro non surtaxé. T 0840 4321 00, horaires sur : www.parlons-cash.ch

Fédération romande des consommateurs (FRC)

Rue de Genève 7 - 1003 Lausanne
T 021 331 00 90
www.frc.ch

Conseils juridiques

Association suisse des locataires (ASLOCA-Vaud)

Rue J.-J.-Cart 8 - 1006 Lausanne
T 0840 171 007
www.asloca.ch

Association vaudoise pour la sauvegarde du logement des personnes précarisées (AVSL)

Rue de la Borde 49b - 1018 Lausanne
T 021 510 11 80
E-mail info@avsl.ch
www.avsl.ch

Association suisse des assurés (ASSUAS)

Rue du Simplon 15 - 1006 Lausanne
www.assuas-vd.ch

CSP Vaud

Rue Beau-Séjour 28 - 1003 Lausanne
(et divers endroits dans le canton)
T 021 560 60 60
www.csp.ch/vaud

Maison de la femme

Avenue Eglantine 6 - 1006 Lausanne
T 021 323 33 22
<https://maisondelafemme.ch/services/>

Permanence juridique de l'Ordre des avocats vaudois

Rue du Grand-Chêne 8 - 1002 Lausanne
T 021 320 20 60
www.oav.ch

Lieux de vente de seconde main

LES GALETAS DU CSP VAUD

Blécherette: Chemin de la Tuilière 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne - T 021 646 52 62
Montreux: Rue du Marché 19 - 1820 Montreux
T 021 963 33 55
Morges: Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges - T 021 801 51 41
Palud: Escaliers-du-Marché 9 - 1003 Lausanne
T 021 312 96 16
Payerne: Rue des Terreaux 10 - 1530 Payerne
T 026 660 60 10
Renens: Rue Neuve 10 - 1020 Renens
T 021 546 02 46
www.galetas.ch

Liens internet

www.bonasavoir.ch
www.ciao.ch
www.dettes.ch
www.priminfo.ch
www.budgetberatung.ch
www.rers.ch/lausanne

Liste non exhaustive



CENTRE SOCIAL PROTESTANT
VAUD

Avec le soutien de la

